

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2017

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept,

Le 1^{er} mars à 20 H 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

Jean-François LAMOTTE, Maire –Sylvain LACOUR, Adjoint au Maire – Christel COUPPEY - Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT - François-Xavier COUPPEY - Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT - Bernard OLIVIER -

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés : Jean-François LAHAYE,

M. Sylvain LACOUR été élu secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Modalités de gestion de la salle de convivialité

La salle sera terminée début juin. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir dès à présent le calendrier des réservations aux associations de la Commune. Les habitants de la commune pourront ensuite faire leurs réservations jusqu'en août 2017, puis les dates disponibles seront alors proposées à la location aux personnes hors commune.

Le Conseil Municipal étudie les tarifs et le contrat de location de la salle. Ces informations seront validées lors d'un prochain conseil.

Bulletin municipal

Les associations vont être sollicitées pour fournir un article à insérer dans le bulletin. La diffusion devrait avoir lieu fin mars.

Délibération n° 2017-10

Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2017

sont inscrits au budget municipal, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités

- pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 8.5 % de l'indice terminal de la fonction publique.
- pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Délibération n° 2017-11

Achat terrains

Le Conseil Municipal décide de faire une offre d'achat au prix de 80 000 euros pour les 2 terrains mis en vente par M. VANTOMME rue de l'église à Helleville. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Questions diverses

Permanences Elections présidentielles 23 avril

8h00-11h30	Jean-François LAMOTTE Bernard OLIVIER Séverine HERBERT
11h30-15h00 :	François-Xavier COUPPEY Christophe CAILLOT Bernard CHARDOT
15h00-19h30 :	Christel COUPPEY Jean-François LAHAYE Séverine HERBERT
+ 19 h – 19 h 30 : dépouillement	Christophe CAILLOT Jean-François LAMOTTE Bernard OLIVIER

Permanences Elections présidentielles 7 mai

8h00-11h30	Jean-François LAMOTTE Bernard OLIVIER Bernard CHARDOT
11h30-15h00 :	François-Xavier COUPPEY Sylvain LACOUR Jean-François LAHAYE
15h00-19h30	Marylène GUIFFARD Christel COUPPEY Séverine HERBERT
+ 19 h – 19 h 30 Dépouillement	Jean-François LAMOTTE Bernard OLIVIER Sylvain LACOUR

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2017